



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de
la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale
Hauts-de-France

Pôle des politiques
sociales

Affaire suivie par :
Maud Allanic

Lille, le 05 mai 2020

Compte-rendu réunion de coordination régionale aide alimentaire 5 mai 2020

Annexe : participants à la réunion

Introduction

Emilie Mamcarz, Directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Hauts-de-France, Rodolphe Dumoulin, commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Les participants sont de nouveau remerciés pour leur implication et leur mobilisation auprès des personnes sur les territoires. Il est rappelé que le gouvernement a fait des annonces fortes sur la **mobilisation financière prévue pour les acteurs de l'aide alimentaire** (dont l'instruction des besoins et les arbitrages sont en cours) et sur la **mise en place de dispositifs de chèques services**.

Une nouvelle étape s'annonce avec le déconfinement progressif et une organisation collective doit se mettre en place afin d'apporter une réponse durable aux besoins croissants et aux nouveaux publics identifiés sur les territoires. Trois enjeux sont identifiés :

- **Sécuriser structurellement et financièrement les opérateurs de l'aide alimentaire**
- **Pérenniser la coordination des acteurs**
- **Trouver des relais et favoriser le maillage territorial** afin d'orienter et d'accompagner au mieux les publics

Un mot d'actualité sur le public des jeunes.

Le Premier ministre a annoncé le 4 mai au Sénat la mise en place d'une réponse d'aide d'urgence spécifique pour les jeunes. Il s'agit d'une aide financière de 200 euros prévue pour les étudiants ayant perdu leur emploi et les étudiants ultra marins n'ayant pas pu rejoindre leurs familles. Cette aide sera versée par le CROUS. Une aide d'urgence sera également versée par la CAF pour les bénéficiaire de l'allocation d'aide au logement (d'ici mi-juin).

Précision de la banque alimentaire de la Somme : signature en cours d'une convention avec le CROUS d'Amiens afin d'apporter une aide alimentaire aux étudiants de l'université de Picardie.

1. Intervention de la DRAAF (direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts) : lutte contre le gaspillage alimentaire

Théophile Parent, chef de projet - Programme national pour l'alimentation

Rôle de la DRAAF par rapport à l'aide alimentaire.

- **Relai au niveau de la restauration collective.** Diffusions de documents et de fiches techniques pour favoriser les dons alimentaires.
 - o Utilisation de la cartographie de la DRJSCS pour favoriser la mise en lien avec les associations d'aide alimentaire :
https://cdonline.articque.com/share/display/95cf86b58e1742c5caed1f6b23547bb237dfe8a_d?map=0_2_0.cartojson
- **Relai au niveau des collectivités territoriales et des projets alimentaires territoriaux (PAT)**
 - o Cartographie des collectivités territoriales engagées dans la justice sociale alimentaire :
<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Cartographie-des-PAT-Regionaux>
- **Financement possible de projets alimentaires** répondant au volet « justice sociale » dans le cadre du programme national de l'alimentation (PNA) : appels à projet national et régional annuels. Exemple de projets soutenus et financés :
 - o Les ateliers de cuisine mis en place par la banque alimentaire du Nord
 - o SOLAAL : lutte contre le gaspillage alimentaire et facilitation des dons auprès des associations d'aide alimentaire
 - o Coordination du CCAS de Carvin avec associations d'aide alimentaire : <http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/De-la-distribution-alimentaire-et> .

Précision Rodolphe Dumoulin : l'approvisionnement des associations représente un enjeu et un chantier de travail commun avec les services de la DRAAF qu'il convient de consolider et d'accélérer.

Précision banque alimentaire de la Somme : la Fédération française des banques alimentaires (FFBA) a négocié avec le Ministère de l'agriculture la fourniture de quatre produits supplémentaires au titre du FEAD qui seront distribués jusque juillet 2020 : haricots verts, ratatouille, thon et céréales.

2. Les dispositifs de chèques services pour l'alimentation

Maud Allanic, référente lutte contre les exclusions DRJSCS Hauts-de-France

➤ Le dispositif de la DIHAL (délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) : les chèques service

Dispositif exceptionnel, ponctuel, et subsidiaire, conçu pour les **personnes sans abri** en grande difficulté présentant un besoin immédiat. Dispositif complémentaire de l'aide alimentaire existante et des dispositifs d'aide existants sur les territoires. Chèques d'une **valeur faciale de 3,5 euros** (maximum deux chèques par personne) distribués par les **associations agréées désignées par les DDCS** (directions départementales de la cohésion sociale). Une **troisième commande de chèques** est en cours. Les chèques des deux premières commandes sont valables jusqu'au **31 mai** et les chèques de la troisième commande sont valables jusqu'au **30 juin**.

Pour plus d'information, contacter les Directions départementales de la cohésion sociale.

➤ Le dispositif de la DILP (délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté) et de la DGCS (direction générale de la cohésion sociale) : les chèques d'urgence alimentaire

Dispositif complémentaire au dispositif de la DIHAL, à l'aide alimentaire et aux dispositifs d'aide existants sur les territoires.

Public cible : **personnes en situation de précarité ayant besoin de recourir à l'aide alimentaire en raison de l'insuffisance ou de la diminution de leurs ressources** (dont travailleurs pauvres, autoentrepreneurs, étudiants, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes sans emploi ni formation, gens du voyage, familles monoparentales...), qui n'ont pas accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante, et qui n'ont pas accès à une offre d'aide alimentaire via des acteurs publics ou privés spécialisés.

Dispositif : **chèques d'une valeur de 3,5 €, valables jusqu'au 30 juin 2020, utilisables dans près de 200 000 enseignes. Liberté de choix** pour l'achat de biens et de services essentiels à la vie quotidienne pour l'alimentation (hors alcool) et l'hygiène.

Pour information : 60 000 chèques (4 000 chéquiers) reçus en Hauts-de-France pour la première quinzaine de mai. De nouveaux chèques arriveront pour la seconde quinzaine de mai. Nouvelle commande possible début juin mais pas encore confirmé à ce stade.

Distributeurs : CCAS ou associations agréées pour distribuer des chèques d'accompagnement personnalisé (CAP). Organisation différente selon les départements. Pour plus d'information sur le déploiement opérationnel des chèques d'urgence alimentaire, contacter les Directions départementales de la cohésion sociale.

Remarque de l'UDCCAS59 : dans le Nord, la DDCS a remis les chèques à l'UDCCAS, elle-même e charge de les transmettre aux CCAS afin qu'ils soient distribués aux publics visés. Toutefois, l'UDCCAS appelle les opérateurs à ne pas orienter les publics vers les CCAS dans la mesure où seuls 40 CCAS sont pourvus en chèques services et que les publics bénéficiaires sont déjà ciblés.

3. Point de situation sur l'évolution de la situation depuis le 21.04 : activité, difficultés...

➤ Banque alimentaire du Nord

- Activité : 16 nouvelles adhésions à la BA dont 7 CCAS, 8 associations et 1 épicerie solidaire. Une association a mis un terme à ce partenariat préférant utiliser les chèques services mis en circulation. Elargissement de la population aidée (personnes âgées, personnes en chômage partiel...).
- Equipements de protection: ont reçu des masques et gel hydro alcoolique
- Approvisionnements : pas de difficultés particulières. Constat de demandes plus fortes de produits faciles d'utilisation au détriment des produits frais ou surgelés qui risquent d'entraîner un déséquilibre dans la variété des stocks.
- Préparation du déconfinement : mise en place de nouvelles procédures nouvelles face au retour des bénévoles

➤ Banque alimentaire de la Somme (+ Aisne, Oise et Pas-de-Calais)

- Activité : 27 nouvelles adhésions d'associations dans le cadre de la procédure spéciale Covid : signature d'une convention spéciale. Les associations partenaires habituelles qui avaient quant à elles cessé leur activité, reviennent progressivement s'approvisionner auprès de la banque alimentaire.
- Approvisionnements : difficultés d'approvisionnements en produits secs pour le Pas-de-Calais, l'Oise et Aisne. Reprise du rythme en matière de ramasses auprès des GMS notamment en matière de produits frais. Pas neutre en termes de coûts (coûts de transports beaucoup plus conséquents).
 - Précision : les CCAS non partenaires et associations non habilitées ainsi que épiceries sociales peuvent bénéficier de produits du FEAD via une convention simplifiée qui doit être signée entre la BA et la structure concernée.
- Equipements de protection : les BA sont équipées. A la demande de la FFBA, chaque banque alimentaire doit préciser ses besoins pour une nouvelle commande prévue pour les mois à venir.

➤ ANDES réseau Picardie

- Approvisionnements : la situation commence à s'améliorer.
- Préparation du déconfinement : préoccupation face à la potentielle hausse de demande suite au déconfinement. Comment accompagner au mieux les épiceries face à une prévisible hausse d'activité et afin qu'elles accompagnent au mieux les publics. Mise en place au niveau national d'un protocole sur le déconfinement.
- Soutien financier : campagne du CNES 2020 lancée la semaine dernière. Recensement des besoins auprès de chaque épicerie pour répartir l'enveloppe financière. Critère pour la répartition de cette enveloppe financière : moyenne de la file active (nombre de bénéficiaires). Les épiceries vont recevoir prochainement cette répartition + aide exceptionnelle attribuée aux épiceries.

➤ ANDES, réseau Nord Pas de Calais

- Activité : toutes les épiceries du NPDC sont ouvertes bien que fonctionnant en mode dégradé. L'objectif est d'accompagner les épiceries vers une reprise d'activité « normale » et de diminuer la distribution de colis d'urgence qui n'est pas le cœur d'activité des épiceries.
- Approvisionnements : la BA 62 a été sollicitée pour distribuer des denrées aux épiceries et notamment des denrées du FEAD pour la distribution de colis d'urgence. Les épiceries du Pas-de-Calais manquent de produits frais et l'accès aux produits secs commence à être limité.
- Préparation du déconfinement : souhait de travailler davantage en coordination avec les têtes de réseau pour mieux se connaître et mieux orienter les publics afin d'apporter des réponses adaptées à leurs besoins (chèques, colis d'urgence, repas...).

➤ SOLAAL

- **150 tonnes de pommes de terre disponibles dans le Nord.** Possibilité de redistribuer ces PDT aux autres départements de la région, voire à d'autres régions pour éviter toute perte.
- **Transformation des PDT en frites surgelées** pour éviter les pertes.
- Si opérateurs intéressés par les pommes de terres ou les frites surgelées, contacter cecile.peltier@frseanpdcp.fr

➤ **Délégation régionale des Restaurants du cœur**

- Activité : trêve hivernale écourtée du fait de la crise sanitaire : réouverture de la campagne d'été. 90% du fonctionnement normal est assuré au niveau des délégations départementales. Tous les centres ne sont pas rouverts mais réouverture progressive en cours. L'activité d'aide alimentaire a dû être adaptée (distribution de colis) et la mise en place des mesures de sécurité sanitaire et de distanciation sociale a entraîné des difficultés au niveau des locaux (non adaptés). Les autres activités d'inclusion sociale sont maintenues et soutenues : micro crédit et recherche d'emploi.
- Approvisionnements : pas de difficultés mais les stocks risquent de diminuer face à la hausse de la demande (nouveaux publics : autoentrepreneurs, augmentation des personnes à la rue).
- Equipements de protection : les restaurants du cœur sont dotés de masques, gel et gants.
- Préparation du déconfinement : enjeu des locaux adaptés et des bénévoles.

Précision de l'UDCCAS59 : mise à disposition possible d'agents, de locaux et de véhicules pour venir en aide aux associations. Comme l'ont déjà fait plusieurs CCAS.

Précision Emilie Mamcarz et Rodolphe Dumoulin : faire un état des lieux des besoins en termes de locaux et bénévoles et les remonter aux UDCCAS ou à la DRJSCS qui fera le relai. Possibilité d'interpeller les élus, sous-préfets.

➤ **Croix rouge française de l'Aisne**

- Activité : la demande commence à se stabiliser mais encore beaucoup de demandes de colis d'urgence. Convention passé avec l'université de Soissons pour aider une quinzaine de jeunes via la distribution de chèques.
- Approvisionnements : trop de conserves de légumes mais pas assez de produits frais, de viande et de pâtes. => Le représentant des banques alimentaire appelle les unités locales de la CRF à contacter la BA02.

➤ **Secours populaire français du Nord**

- Activité : pas de grande évolution, toujours 13 600 familles aidées dans le Nord. Ont demandé des chèques services mais n'ont pas eu de réponse.
 - Précision Emilie Mamcarz sur les chèques services : dans le Nord c'est l'UDCCAS via les CCAS qui est en charge de la distribution des chèques d'urgence alimentaire. Echanges à prévoir avec l'UDCCAS en termes de besoins et d'orientation.
- Approvisionnements : stocks tendus.
- Préparation du déconfinement : espèrent pouvoir se réorganiser comme avant avec distribution sur place et non plus à domicile.
- Equipements de protection : stock de masques épuisé. Besoin de masques supplémentaires. => Emilie Mamcarz appelle le SPF à prendre contact avec la tête de réseau nationale et à recourir à des masques réutilisables.

➤ **Secours catholique de l'Oise**

- Activité : distribution de chèques services. Troisième commande en cours. Quelques bénévoles ont été mis à disposition pour faire de la distribution
- Approvisionnements : mise en place d'une action proposée par le secours catholique au niveau national : partenariats avec producteurs locaux de produits frais pour répondre à leurs besoins d'écoulement et permettre l'approvisionnement de familles en produits frais.
- Remarque : souhait de la mise en place d'une coordination départementale des acteurs

➤ **Secours catholique de l'Aisne / Somme**

- Activité : bénévoles surtout mobilisés pour la remise de chèques services (quatrième commande en cours). Constat de l'émergence de nouveaux publics précaires dont étudiants (aide apportée à une cinquantaine d'étudiants à Amiens). + Actions de lutte contre l'isolement, notamment pour les étudiants (mise en place d'une permanence téléphonique).
- Préparation du déconfinement : suite à sondage, 60% des bénévoles sont prêts à reprendre leur activité dès que possible. Se pose la question des locaux. Réflexion sur l'adaptation des modalités d'accompagnement face à l'apparition de nouveaux besoins : auparavant beaucoup d'actions collectives -> à redéfinir.
- Equipements de protection : besoins d'équipements pour les bénévoles mais aussi pour les personnes en grande précarité (les invisibles). Des équipements fournis par le réseau national doivent arriver ces prochains jours. Mise en place d'équipes de confection de masques.
 - Précision Emilie Mamcarz : distributions de masque par les services de l'Etat au Secours catholique prévues et devraient arriver très prochainement.
- Remarque : importance de renforcer les échanges et la coordination au niveau régional et départemental.

➤ **UDCCAS du Nord**

- Activité : organisation et livraison des chèques d'urgence alimentaire à 40 CCAS en cours (11 000 chèques disponibles).
- Préparation du déconfinement : certains CCAS privilégient les échanges par mail ou téléphone, d'autres ont décidé de ré ouvrir en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité sanitaire.
- Besoin de précisions sur l'opérationnalité de deux projets en cours :
 - Distribution de masques aux plus précaires par les CCAS -> Emilie Mamcarz : pas d'éléments de réponse concrète sur les modalités et calendrier de distribution à ce stade mais bien prévu.
 - Brigades COVID : dépistage des personnes par les CCAS -> Rodolphe Dumoulin : l'ARS organise actuellement la mise en place de ces brigades, en lien avec l'assurance maladie. Dans un premiers temps, une expertise médicale et du temps administratifs seront assurés par les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) via des plateformes téléphoniques. Puis dans un second temps, des relais locaux, qui pourront être des CCAS ou des associations, seront identifiés sur les territoires afin d'accompagner la montée en charge de ces brigades.

4. Conclusion : Emilie Mamcarz, Directrice régionale adjointe DRHSCS Hauts-de-France, Rodolphe Dumoulin, commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Les informations transmises sont précieuses, tant pour le pilotage régional que pour la mise en lien des acteurs. Globalement, il apparaît que l'activité d'aide alimentaire répond dans sa diversité, aux besoins sur les territoires, bien que soit constatée une hausse des besoins et l'apparition de nouveaux publics. Nécessité de préparer le déconfinement avec une vigilance qui sera apportée sur la question des locaux et la sécurité des bénévoles et des salariés.

Sur le volet financier, au-delà du soutien spécifique prévu par le gouvernement pour les acteurs de l'aide alimentaire (dont l'instruction des demandes est actuellement en cours au niveau national et dont le soutien ne pourra porter que sur les surcoûts engendrés par la crise et non la perte de recettes), les associations sont appelées à recourir aux dispositifs de droit commun venant en aide aux associations dans le cadre de la crise sanitaire. Dans ce cadre, elles peuvent consulter le portail de l'ESS Hauts-de-France et contacter la DRJSCS qui fera le relai avec la cellule de crise de l'ESS et les services de la DIRECCTE..

<https://www.esshdf.org/a-propos-ess/actualites/covid-19-faq-toutes-les-reponses-vos-questions>
<https://www.esshdf.org/a-propos-ess/actualites/reseaux-daccompagnement-decouvrez-les-structures-toujours-disponibles-et>

Enfin, concernant la distribution des chèques services, il est rappelé que l'organisation est différente selon les départements et les territoires. Si de nouveaux besoins apparaissent sur les territoires, les faire remonter aux DDCS, afin que les volumes soient ajustés même si la réponse est limitée dans le temps.

Prochaine réunion le mardi 19 mai à 14h.

Pour toute question ou information complémentaire : contacter maud.allanic@jscs.gouv.fr

Annexe : liste des participants

DRJSCS Hauts-de-France	Emilie Mamcarz, Directrice régionale adjointe Maud Allanic, référente lutte contre les exclusions
Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté	Rodolphe Dumoulin Elia Flatry, stagiaire
Structures invitées	Participants
DRAAF	Théophile Parent, service régional de l'alimentation (SRAL)
Banques alimentaires	BA 59 : Jacques Devaux, président BA et Pierre Willfert, directeur BA BA 80 : Christian Becuwe, président BA et représentant régional des 5 BA
Restos du cœur	Claudine Decroix, déléguée régionale
Croix rouge française	CRF02 : Brigitte Gosse, secrétaire territoriale
Secours populaire français	SPF 59 : Jean-Louis Callens, secrétaire général et responsable des HDF
Secours catholique	SC 02 : Laurent Guillard SC 60 : Pascal Fouque, vice-président
ANDES	Valérie Gheeraert, animatrice réseau Nord - Pas-de-Calais Alexane ROMBOUTS DIAS, animatrice réseau ANDES Picardie, Alsace-Lorraine et Champagne.
UDCCAS	UDCCAS59 : Mathieu Zimmermann
URIOPSS	Marine Lemoine (excusée)
SOLAAL	Cécile Peltier